

COMPTE RENDU

Nombre de Conseillers élus :
27

Conseillers en fonction :
27

Conseillers présents :
16

Quorum : 14

Votants : 24

Séance du mardi 18 décembre 2018 à 20h30

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER

Etaient présents :

Mesdames

Sylvie DIEDRICH, Laurence NICOLAS, Girolama SPRENGER, Marie José HENNEQUIN, Corinne FRIOT, Danièle BEHR, Laura TARED, Josiane BARBIER

Messieurs Michel BRANDEBOURGER, Alain ARRIAT, Patrick SIMEAU, Gérard VINCENT, Bernard ADAM, Jean-Louis CAGNARD, Stéphane WAGNER

Ont donné procuration : Jean-Paul BALTES à M. SIMEAU, Marc BOURGUIGNON, à M. ADAM, Valérie HAZEMANN à Mme DIEDRICH, Antonella FRATTA à M. BRANDEBOURGER, Christine DELMOULY à M. HASSER, Anne WALTER à M. WAGNER, Claude BOULANGE à Mme TARED, Isabelle MEZALTARIM à Mme BARBIER,

Excusés : Marie-Hélène JARRIER, Stéphane ZORETIC

Absent : Isabelle PECQUEUX

Secrétaire de séance : M. Michel BRANDEBOURGER

Le compte-rendu de la séance du 20 novembre est adopté à l'unanimité.

Mme FRIOT souhaite prendre la parole. Monsieur le Maire l'invite à intervenir lors des questions diverses

Durée d'amortissement pour les attributions de compensation d'investissement

M. Brandebourger explique que le rapport final 2018 de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de Metz Métropole (CLETC) sur le transfert de charges et les attributions de compensation entre la ville et Metz Métropole a été étudié et adopté lors de la séance du 20 novembre dernier.

Cette attribution de compensation d'investissement nécessite d'être amortie comme toutes les subventions d'équipement. Il s'agit d'une écriture purement comptable.

Le Conseil Municipal fixe, à l'unanimité, à 1 an la durée d'amortissement pour le compte 2046 'attribution de compensation d'investissement'.

Metz Métropole : Convention de prestations de services – voirie

Depuis le 1er janvier 2018, l'entretien des principales composantes de la voirie (chaussée, panneaux et feux) est de la compétence de la métropole (loi Notre). Toutefois, celle-ci ne dispose pas des équipes nécessaires pour assurer le petit entretien, d'où la signature d'une convention de prestations de service qui confie cette tâche à la commune.

Cette convention, déjà adoptée au mois de mai par les élus, donnait les éléments majeurs de la collaboration mais était en phase de rodage, notamment parce que certaines communes ont allègrement sous-estimés leur budget voirie pour minimiser leur participation financière. La C.L.E.T.C a alors fixé, par ratios, les barèmes des participations des communes au fonctionnement et à l'investissement.

Monsieur le Maire explique que le transfert de compétence est une charge énorme pour l'intercommunalité. A titre d'exemple, il évoque les feux tricolore du carrefour Foch en piteux état, des travaux démarrés sciemment dans d'autres communes et qui sont dorénavant à la charge de l'agglomération. En 2020 seront également transférées les voiries départementales. Le budget consacré à la voirie devrait être doublé pour répondre correctement aux besoins. Il conviendra d'effectuer des réformes mais pas avant 2020.

Mme Tared fait remarquer que la réfection de l'avenue de la liberté n'est pas de qualité. M. Simeau explique que l'entreprise a effectué un grattage sur 15 cm et refait la bande de roulement. Les sommes engagées ne sont pas comparables au coût de la réfection (bien plus importante) de la rue St Sigisbert.

Mme Hennequin s'étonne que les trottoirs ne soient pas englobés dans les travaux. Monsieur le Maire mentionne qu'il y a des réseaux souterrains qu'il faudrait dévoyer.

M. Simeau explique également qu'il convient progressivement de remplacer les candélabres, attaqués par la corrosion. C'est un coût non négligeable à appréhender dans les prochains budgets.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de convention de prestations de services avec Metz Métropole ci-annexé.

- d'abroger sa délibération du 29 mai 2018

Décisions et informations du Maire

* encaissement d'un chèque de 1862.53 € présenté par Allianz Banque en règlement des dégâts constatés sur un candélabre rue Otto Zollinger le 30 juillet 2018

* Mise à la réforme – 13 tablettes multimédia suite à un vol

* Recensement INSEE : 4440 habitants au 01.01.2016 (4165 en 2015).

Il y a peu de logement vacant dans la commune, uniquement dans le bâti ancien (question initiale de Mme Friot). Il y a, malheureusement, pas de turn-over dans les logements sociaux, ce qui ne permet pas de répondre aux demandes nouvelles.

M. Brandebourger mentionne que cette augmentation n'est pas neutre en termes de finances puisqu'elle impacte la D.G.F.

* installation de 2 défibrillateurs : l'un au Ru-Ban, l'autre au gymnase.

Prise en charge financière de l'un d'eux par le Crédit Mutuel. Remerciements à M. P. Kerrer qui a réalisé 2 formations à destination des élus - associations et des agents municipaux.

* Face à la dématérialisation croissante des services publics, Mme Friot fait part d'un besoin de formation en informatique pour les personnes âgées.

Mme Diedrich et Mme Tared expliquent que les outils numériques sont variés, le niveau des personnes hétérogène. Il faut donc réfléchir à une formule pertinente.

* Prise de parole de Mme Friot sur la taxe communale sur la consommation finale d'électricité instaurée par Metz Métropole (TCCFE).

Les éléments de réponse lui seront apportés au prochain conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle que les questions, surtout d'ordre techniques, doivent être transmises préalablement, conformément au règlement intérieur.

* vœux du Maire : jeudi 10 janvier 2019

Séance levée à 21H20